



---

Dix-septième session  
Cartagena de Indias (Colombie), 23-29 novembre 2007  
Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

**COOPÉRATION AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

**b) Comité mixte de siège**

**Note du Secrétaire général**

Dans le document ci-après, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale des résultats de la dernière réunion du Comité mixte de siège tenue avec les autorités espagnoles.

## **COOPÉRATION AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

### **b) Comité mixte de siège**

1. Le comité mixte de siège a été mis en place à la suite de la transformation de l'Organisation en institution spécialisée, pour traiter de l'ensemble des questions juridiques et matérielles relatives à la présence de l'OMT en Espagne, et ceci à l'exemple de ce qui existe pour les autres institutions des Nations Unies dans les pays où elles sont implantées.
2. Le Comité a été constitué en mars 2006. Lors de sa première réunion il avait été décidé de regrouper les thèmes à traiter en deux sous-groupes, l'un chargé des problèmes relatifs au bâtiment du siège et sa sécurité et, l'autre, du statut des fonctionnaires de l'OMT en Espagne, y compris ceux de leur famille.
3. La troisième réunion du Comité s'est tenue le 23 octobre 2007, au Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération. Y ont assisté des représentants de ce Ministère et du Secrétariat au tourisme, ainsi que les représentants de l'OMT nommés par le Secrétaire général à cette fin.
4. Selon l'ordre du jour adopté pour la réunion, ont été abordées dans un premier temps, les questions relatives au siège de l'Organisation. Le Directeur de l'Administration de l'OMT a fait un exposé des mesures prises dans le domaine de la sécurité, conformément à la résolution 498(XVI) adoptée lors de la dernière session de l'Assemblée générale afin d'appliquer la réglementation des Nations Unies en matière de sécurité.
5. Pour sa part, le Gouvernement espagnol a pris les mesures nécessaires pour assurer en permanence la sécurité par la gendarmerie espagnole. Les représentants espagnols ont réitéré leur entière disposition à renforcer les mesures de sécurité lors d'événements spéciaux au siège, comme cela a déjà été le cas en 2006, lors de la réunion des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.
6. Pour ce qui est du bâtiment du siège en lui-même, les représentants espagnols ont indiqué leur disposition à effectuer les aménagements nécessaires pour moderniser le système de climatisation et d'accès à une issue de secours. En ce qui concerne la capacité du bâtiment, tant pour la tenue de réunions qu'au niveau du nombre de bureaux, les représentants espagnols ont sollicité au Secrétariat de leur présenter une étude de développement de l'Institution. En ce qui concerne le parking, cette question sera soumise à la Municipalité de Madrid.
7. L'ordre du jour prévoyait ensuite l'examen des questions en suspens relatives au statut des fonctionnaires de l'OMT en Espagne, y compris ceux de leur famille. De nouveau, les autorités espagnoles ont fait part de leur volonté d'apporter les solutions requises dans les limites permises par la législation espagnole. Des contacts seront pris dans ce sens par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération avec les Ministères concernés (travail et sécurité sociale, et de l'intérieur).

8. Le Secrétariat a remercié à nouveau le Ministère des affaires étrangères et de la coopération pour les nouveaux documents d'identité délivrés aux fonctionnaires et à leur famille, ainsi que la prorogation de la limite d'âge de ceux de leurs enfants à charge.

9. Pour les questions en attente, le Secrétariat se chargera d'adresser au Ministère les notes verbales correspondantes afin qu'il puisse y donner suite.

